

■ **Manuel Augusto Martinho**, à Gland, en faillite (FOSC du 30.11.2001, p. 9437). La procédure de faillite, suspendue faute d'actif, a été clôturée le 22 février 2002. La raison est radiée d'office, conformément à l'art. 66, 1er al. ORC.
Journal no 3752 du 10.04.2003
(00953874 / CH-550.0.011.326-3)